

Un accompagnement sur mesure et gratuit



Contact au **N° Vert 0 800 30 00 20**

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Visite par l'équipe d'animation et conseils sur les travaux à réaliser



Elaboration du projet et accompagnement dans le montage des dossiers de subventions



Accord des partenaires financiers



Réalisation des travaux



Visite après travaux : transmission de demandes de versement des aides financières

Pour solliciter les aides, vos travaux ne doivent pas avoir commencé.
Renseignez-vous avant !

Une équipe dédiée à l'opération

Les équipes d'animation de Citémétrie et des Compagnons Bâisseurs vous accompagnent du début du projet à l'achèvement des travaux.

Mandatées par le Pays d'Aix, elles sont à votre service pour vous conseiller, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches relatives à votre projet d'amélioration :

- Diagnostic technique des logements (mise aux normes, réaménagement, adaptation, évaluation énergétique)
- Estimation du coût des travaux
- Recherche des financements mobilisables
- Montage et suivi des dossiers de subventions
- Accompagnement à l'auto-réhabilitation de votre logement

La prestation est prise en charge par le Pays d'Aix.

Elle est gratuite pour vous.

Des permanences mensuelles sont tenues à Aix-en-Provence, Gardanne, Lambesc, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Trets.

Contactez l'équipe d'animation au :

N° Vert 0 800 30 00 20

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

pig-paysdaix@citemetrie.fr

CITÉMÉTRIE

compagnons
BÂISSEURS
PROVENCE

Territoire du Pays d'Aix :

Aix-en-Provence • Beaurecueil • Bouc-Bel-Air • Cabriès • Châteauneuf-le-Rouge • Coudoux • Éguilles • Fuveau • Gardanne • Gréasque • Jouques • Lambesc • Meyrargues • Meyreuil • Mimet • Les Pennes-Mirabeau • Pertuis • Peynier • Peyrolles-en-Provence • Puylobier • Le Puy-Sainte-Réparate • Rognes • La Roque-d'Anthéron • Rousset • Saint-Antonin-sur-Bayon • Saint-Cannat • Saint-Estève-Janson • Saint-Marc-Jaumegarde • Saint-Paul-lez-Durance • Simiane-Collongue • Le Tholonet • Trets • Vauvenargues • Venelles • Ventabren • Vitrolles

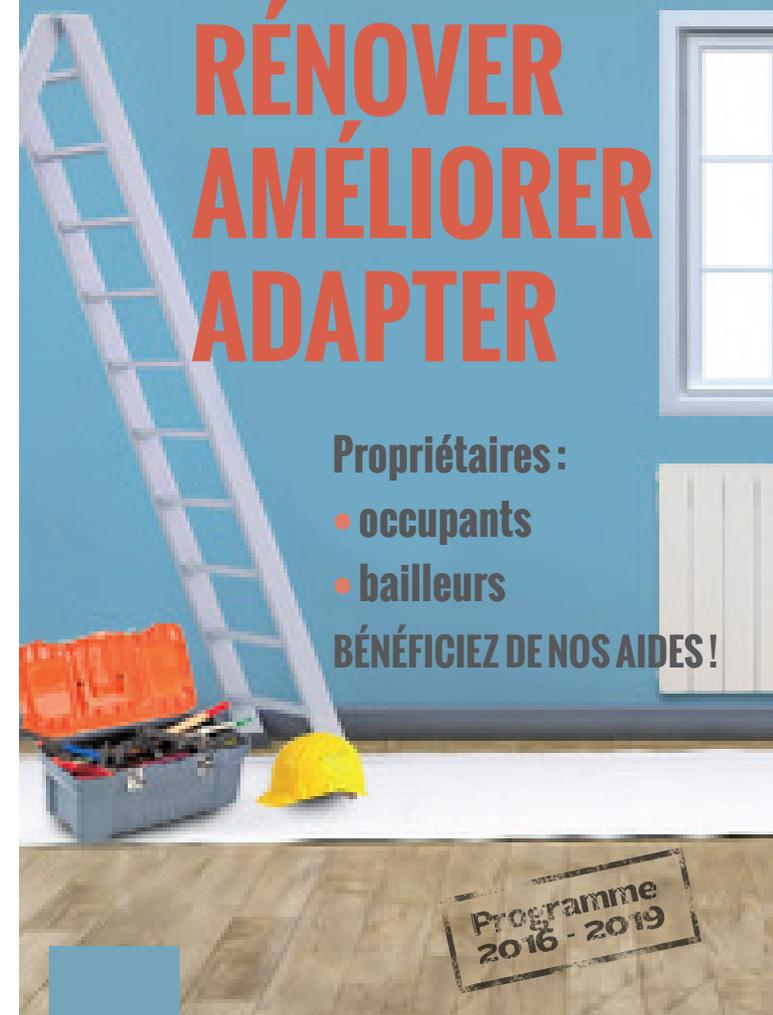
MIEUX HABITER - MIEUX LOUER
PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

RÉNOVER AMÉLIORER ADAPTER

Propriétaires :

- occupants
- bailleurs

BÉNÉFICIEZ DE NOS AIDES !



Un accompagnement gratuit
Des aides financières

Le Pays d'Aix, avec le soutien de ses partenaires financiers, met en place le Programme « Mieux Habiter, Mieux Louer » pour une durée de 3 ans, sur l'ensemble de son territoire.

Cette opération permet d'accompagner les propriétaires privés dans l'amélioration de leurs logements.

Outre un accompagnement technique, financier et administratif, les propriétaires peuvent bénéficier d'aides directes à la réalisation des travaux.

Quels bénéficiaires ?

- Les propriétaires ou copropriétaires qui occupent leur logement selon conditions de ressources
- Les propriétaires privés ou copropriétaires qui louent leurs logements ou souhaitent remettre en location un logement vacant, selon le niveau de loyer qui sera pratiqué après travaux
- Les locataires selon la nature des travaux

Quelles conditions ?

- Le logement doit être situé sur le territoire du Pays d'Aix
- Le logement doit avoir plus de 15 ans
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment choisis par vos soins
- La demande de financement doit impérativement être déposée avant de commencer les travaux

Quels projets ?



Travaux d'amélioration des performances énergétiques :
isolation de combles, remplacement de chaudière, des fenêtres...

Adaptation du logement :
aux personnes âgées ou handicapées

Travaux de rénovation :
mise aux normes, vétusté des installations

Quelles aides ?

→ Pour les propriétaires occupant leurs logements (selon conditions de ressources et nature des travaux)

- Des aides directes de l'ordre de 45 % à 80 % du montant des travaux.

Exemple :

Pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, de sécurité et de salubrité dans un logement de 60 m².

Coût des travaux : 24 000 € TTC



18 552 € d'aides directes
Soit 77 % de la dépense.

→ Pour les propriétaires bailleurs (selon conditions de loyers et nature des travaux)

- Des aides directes de l'ordre de 25 % à 40 % du montant des travaux + primes spécifiques : remise en location d'un bien vacant et travaux d'amélioration énergétique.

Exemple :

Pour la réalisation de travaux de rénovation d'un logement vacant de 70 m² à loyer conventionné.

Coût des travaux : 40 000 € TTC



31 566 € d'aides directes
Soit 79 % de la dépense.

Ces aides sont cumulables avec des avantages fiscaux (crédit d'impôt et abatement fiscal...)